UNC infos

Lettre mensuelle du siège de
l'Union nationale des combattants

N° 100
Mars 2020

uncdir@unc.fr

Le 19 mars prochain, l'UNC ne participera pas aux cérémonies organisées un peu partout sur notre territoire. Constatant que la déclaration d'Évian n'a pas mis fin, loin s'en faut, à la guerre d'Algérie - ce que l'attribution de la carte du combattant aux 62 - 64 a confirmé –, l'UNC estime particulièrement indécent de faire fi de la mémoire des milliers de Pieds Noirs chassés ou tués, des 75 000 harkis et supplétifs abandonnés sans arme et massacrés, des centaines de militaires morts pour la France après cette date. Elle demande par conséquent à ses adhérents et notamment à tous les porte-drapeaux de ne pas participer à ces commémorations. Toutefois, si par habitude ou par curiosité, certains adhérents souhaitaient s'y rendre, cela ne pourra être qu'à titre individuel sans se prévaloir de toute appartenance à l'UNC et sans signe distinctif !

ACTUALITES

➲ LE RECRUTEMENT : UN DEFI POUR L'UNC

Au 31décembre 2019, le règlement des dernières redevances par les associations départementales a permis de faire le point, en toute transparence contrairement à d'autres associations, de nos effectifs. Suite à l'implacable loi démographique, l'UNC, fin 2019, perd 5 193 adhérents par rapport à 2018. Toutefois, si la tendance est à la baisse dans presque toutes les associations départementales, il convient de féliciter celles qui, par leurs efforts et une politique volontariste, maintiennent leurs effectifs voire les augmentent, compensant ainsi au niveau national, celles qui subissent une déflation importante. Compte-tenu des informations remontées au siège national, peuvent être inscrites au tableau d'honneur du recrutement : l'UNC 13, l'UNC 17, l'UNC 20A, l'UNC 20B, l'UNC 37, l'UNC 44, l'UNC 63, l'UNC 77, l'UNC 84, l'UNC 85, l'UNC La Réunion … Le siège national va s'efforcer d'accentuer son aide dans les prochains mois en mettant à votre disposition de nouveaux outils, (projet d'exposition en cours), en faisant connaitre, comme lors du dernier conseil des départements, toutes les initiatives locales contribuant à recruter, en utilisant tous les supports de communication :

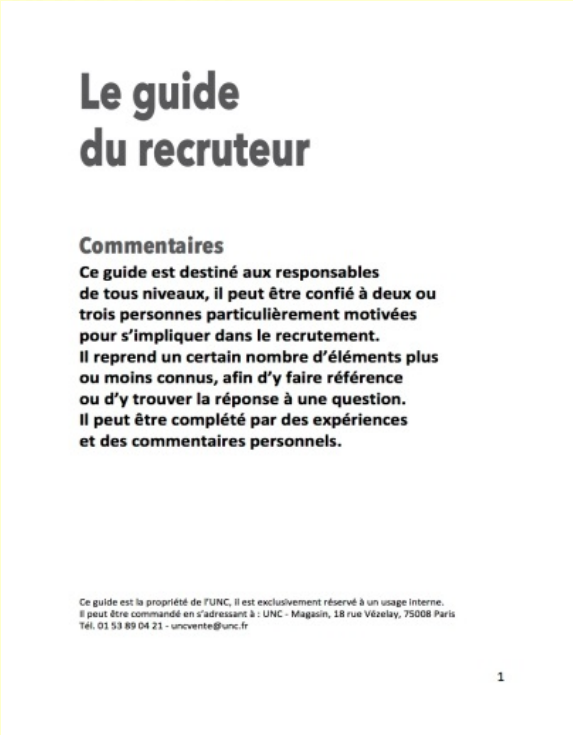

Le guide du recruteur

Commentaires

Ce guide est destiné aux responsables de tous niveaux, il peut être confié à deux ou trois personnes particulièrement motivées pour s'impliquer dans le recrutement.
Il reprend un certain nombre d'éléments plus ou moins connus, afin d'y faire référence ou d'y trouver la réponse à une question.
Il peut être complété par des expériences et des commentaires personnels.

Ce guide est la propriété de l'UNC, il est exclusivement réservé à un usage interne.
Il peut être commandé en s'adressant à : UNC - Magasin, 18 rue Vézelay, 75008 Paris
Tél. 01 53 89 04 21 - uncvente@unc.fr

1

➔ 6 BONNES RAISONS D'ADHERER A L'UNC !

▶ Adhérer à l'UNC, c'est pouvoir :

① Bénéficier d'une information continue sur l'actualité du monde combattant et de conseils sur les droits afférents aux combattants et victimes de guerre, dont les veuves et orphelins.

② Obtenir un accompagnement dans vos démarches personnelles auprès de l'ONACVG ou d'autres structures à caractère social.

③ Bénéficier d'une aide sociale et d'une aide à la reconversion, ou d'un accompagnement auprès de l'ONACVG ou d'autres organismes.

④ Retrouver des compagnons d'armes ou des personnes partageant une expérience commune pour échanger et partager.
⑤ Participer aux cérémonies et manifestations mémorielles, locales ou nationales.
⑥ Être unis dans la défense des droits des combattants pour les préserver.

FONCTIONNEMENT INTERNE

➲ MEDAILLES ASSOCIATIVES

En réponse à une question posée plusieurs fois ces derniers temps aux présidents des commissions internes **« Médaille du Djebel »** et **« Médaille UNC »**, il importe de préciser que ces décorations associatives ne peuvent être remises à titre posthume.

Rappel important :

➥ Il s'agit de médailles qui n'ont aucun caractère officiel. Ce sont des distinctions associatives qui doivent être portées du côté droit.
➥ Ces médailles ne sont jamais remises au cours d'une cérémonie officielle : On privilégiera plutôt la remise lors d'un vin d'honneur, d'un banquet ou de toute autre activité associative.

➲ RECOURS A UNE CENTRALE D'ACHATS

Soucieux de gérer au mieux les ressources qui lui sont allouées, le siège national a recours, depuis un peu plus d'une année, à une centrale d'achats qui lui propose des biens et des services à des tarifs défiant, dans l'ensemble, toute concurrence. Il est possible pour les « grosses » associations départementales de bénéficier des services de cet organisme dont voici les caractéristiques : **le Cèdre,** une centrale d'achat offrant un service sur près de 100 marchés différents, soit un peu plus de 350 fournisseurs. 9.200 adhérents ont généré un volume d'achat de l'ordre de 430M€ d'achat en 2019.

le Cèdre

Le Cèdre répond aux problématiques d'achats indirects de ses adhérents grâce aux leviers suivants :
- des tarifs et conditions d'achats négociés et applicables dès la 1ère commande (de 25% à 50% d'économies) ;
- la liberté de choisir vos marchés, vos fournisseurs et vos produits ;
- des relations directes entre adhérents et fournisseurs ;
- un contrat d'adhésion annuel renouvelable ;
- des achats mutualisés sur plus de 100 marchés et auprès de plus de 350 fournisseurs ;
- des remises de fin d'année versées aux adhérents sur leurs achats réalisés chez les fournisseurs référencés ;
- des référencements de fournisseurs leaders sur leurs marchés ;
- un service adhérents dédié.

Sans engagement de votre part, vous pouvez contacter pour toute information complémentaire :
Arnaud d'Abzac ☎ 03 85 81 69 88 / 06 42 63 59 97

➲ BON A SAVOIR

➥ Sur le site de l'UNC www.unc.fr, à la rubrique Agenda/manifestations patriotiques, sont archivés tous les messages proposés par le siège national, commission action civique et mémoire, à l'occasion des journées nationales commémoratives.

➥ *UNC Infos* et l'*Actu du président* sont accessibles sur l'espace privée du site www.unc.fr et peuvent être diffusées par les présidents à partir de cet emplacement.

➲ ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Les attestations d'assurance responsabilité civile délivrées par le siège national aux associations départementales sont à transmettre par leurs soins aux associations locales.

➔ **RAPPEL : ce n'est pas une assurance individuelle accident !**

Son objet est de protéger l'UNC et ses associations membres contre les conséquences pécuniaires des dommages qu'ils causeraient à une personne physique ou morale (ou publique) participant à une activité organisée par l'UNC, réunions diverses, activités de loisirs, congrès … quelle que soit sa position au regard de l'association : adhérent, sympathisant ou invité, voire même une personne étrangère à l'UNC mais qui est simplement présente sur les lieux de l'activité.

➲ PARTENARIAT UNC-DOMITYS

L'UNC a signé avec la société DOMITYS, leader des résidences services pour seniors non médicalisés, une convention de partenariat.

DOMITYS vivre l'esprit libre

DOMITYS compte actuellement 89 résidences et propose des séjours permanents et des séjours temporaires d'une durée d'une semaine à six mois. DOMYTIS consentait des offres promotionnelles aux adhérents de l'UNC jusqu'au 31 décembre 2019. Dans ce cadre, DOMITYS a consenti une offre promotionnelle sur les séjours temporaires, dédiée aux adhérents de l'UNC, valable jusqu'au 31 décembre 2019. Grâce à un avenant conclu entre l'UNC et DOMITYS, les offres proposées par cette société s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2020.

➲ EDITIONS REGIONALES EQUIVALENTS SIGNES

LA VOIX DU COMBATTANT
Le magazine de l'Union Nationale des Combattants · www.unc.fr

C'est une question légitime que se posent les contributeurs aux éditions régionales de *La Voix du Combattant* : que représente en signe mon projet de texte accompagné d'une, deux, voire trois photos ?

☞ 1 page (1 recto) sans photo et sans têtière = 10 000 signes.
☞ 1 page (1 recto) sans photo avec têtière = 8700 signes.
☞ 1 page (1 recto) avec une photo = 7500 signes.
☞ 1 page (1 recto) sans photo et sans têtière = 10 000 signes.
☞ 1 page (recto) avec trois photos = 5200 signes.
☞ 1 photo = 800 à 1000 signes.
☞ 1 ligne ER = 70 signes.

Le nombre de signes s'entend « espaces compris ».

➲ AU SUJET DES DRAPEAUX ASSOCIATIFS

Question d'une association locale au siège national : *« nous devons changer notre drapeau usé après tant d'années. Nous souhaiterions connaître s'il y en a, quels sont les obligations, les interdits. Exemple, peut-on mettre d'un côté l'insigne de l'UNC et de l'autre le blason de la ville ? »*

Réponse : s'agissant d'un drapeau associatif, il n'existe pas de règles strictes dès l'instant où sont respectées les couleurs et les valeurs républicaines. Dans l'ensemble, les drapeaux UNC se ressemblent. Il est inscrit d'un côté : UNC en toutes lettres, accompagnée de l'insigne. De l'autre côté : le lieu géographique et le blason de la ville ou de la commune. L'UNC étant « une », il n'est pas souhaitable de singulariser telle ou telle composante ou génération de l'UNC. Sinon, il convient de les inscrire toutes !

INFORMATIONS GENERALES

➲ MEDAILLE NATIONALE DE RECONNAISSANCE AUX VICTIMES DU TERRORISME

Nouvelle promotion de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme publiée le 18 février dernier au Journal officiel. Elle rend hommage à 153 victimes et salue leur résilience.

☞ La promotion compte 153 personnes impliquées dans 17 événements terroristes survenus en France et 17 à l'étranger, entre 1974 (Drugstore Publicis) et 2018 (Strasbourg). Les victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis, du 23 mars 2018 à Trèbes et Carcassonne, et du 14 juillet 2016 à Nice sont les plus représentées : respectivement 36, 24 et 21 personnes. A noter les 22 victimes de la prise d'otage de Loyada (actuel Djibouti, 3 février 1976) qui font également partie de cette promotion.

☞ 29 personnes sont décédées ; 124 ont été blessées psychologiquement et/ou physiquement. Les victimes ont aujourd'hui entre 7 et 87 ans, 30 d'entre elles étaient mineures au moment des faits. 4 personnes sont étrangères, de 3 nationalités différentes (Portugal, Italie, Maroc).

☞ La Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme a été créée par décret du Président de la République le 12 juillet 2016, à la suite des attentats survenus en France en 2015. Depuis la première attribution le 1er juin 2018, quatre promotions collectives (incluant la présente) ont été publiées. 455 personnes ont reçu la Médaille de reconnaissance.

☞ La Médaille de reconnaissance est accordée aux Français tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis en France ou à l'étranger ; et aux étrangers tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis en France ou à l'étranger contre les intérêts de la République française. Elle doit être demandée par la victime ou, en cas de décès, par sa famille.

➲ AGENDA MARS 2020

☞ **Jeudi 19 mars :** 9h30, réunion de la commission nationale de législation.
☞ **Vendredi 20 mars :** 9h30, réunion du bureau national.